

• (1410)

Nous devons faire savoir à tous les Canadiens que des modifications réelles s'imposent. Il faut mettre en œuvre de nouvelles procédures et de nouveaux processus pour que le Parlement soit plus efficace et qu'il corresponde davantage à la volonté de tous les habitants du pays. Toutefois, le gouvernement ne semble pas vouloir apporter ces modifications.

Je désirerais profiter du peu de temps qu'il me reste pour souligner, monsieur le Président, que tout au long de ce débat nous espérons présenter à la Chambre des communes et aux Canadiens une vaste gamme de réflexions et d'opinions sur la réforme parlementaire. Mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui siège depuis de nombreuses années à la Chambre et au sein de différents comités, nous fera l'histoire de la nécessité de la réforme. Le député de St. Catharines (M. Reid), parlementaire actif qui assiste souvent à des comités et en connaît donc parfaitement le fonctionnement et les rouages, précisera en quoi le gouvernement fait fausse route en s'y prenant de cette façon dans le cadre de la réforme parlementaire. Le député de Nepean-Carleton (M. Baker), qui a participé longtemps et assidûment aux travaux du comité de la réforme parlementaire, se verra peut-être obligé de nous faire part de sa déception quant aux résultats de ces travaux, puisque le gouvernement n'a pas changé d'attitude.

Nous aspirons de façon générale à jeter les bases qui permettront à d'autres de critiquer l'attitude du gouvernement, dans le mince espoir que celui-ci reconnaîtra ses erreurs, qu'il fléchira un peu et qu'il se laissera gagner par l'esprit de la réforme parlementaire. Nous souhaitons qu'il essaiera de donner un sens aux travaux à la Chambre et des comités, où nous pourrions parvenir à des décisions satisfaisantes pour tous par la discussion et le respect mutuels. Mais nous ne voulons pas que les travaux soient condamnés à être stériles, avant même de commencer, par un gouvernement arrogant qui refuse d'entendre raison.

M. Smith: Monsieur le Président, le député qui est intervenu avant l'heure du déjeuner a dit, je crois, que la taille et la composition des comités que l'on propose lui paraissaient injustes. Je comprends qu'il puisse avoir des doutes sur la composition, mais j'ai de la difficulté à voir en quoi la taille est injuste. Je voudrais lui demander par votre entremise, monsieur le Président, pourquoi lui et son parti ont voté unanimement en faveur de la disposition du Règlement qui prescrit que les comités comprendraient de dix à quinze membres s'il trouve maintenant ce nombre injuste. Je ne comprends pas comment il peut dire cela.

M. Mayer: Comment pouvez-vous poser une question aussi stupide?

M. Crosby: Monsieur le Président, cela me renverse que mon collègue pose même la question. Le Règlement dispose que les comités permanents seront formés d'au moins dix membres et d'au plus 15. Nous n'avons rien contre cette disposition, mais contre la réticence du comité de sélection à fixer le nombre entre ce minimum et ce maximum. Dans le cas du comité permanent de l'agriculture et du comité permanent des

Rapport du comité de sélection

affaires extérieures et de la défense nationale, le comité de sélection consentait à y nommer 15 membres. Nous en demandons autant pour le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Le nombre devrait être de 15. En fait, rien ne s'oppose à ce que la norme soit de 15 au lieu de dix. Nous n'avons pas pu parcourir la liste des 20 comités permanents et déterminer combien de membres chacun compterait.

En approuvant l'action du comité de sélection, monsieur le Président, mon collègue de l'autre côté de la Chambre affirme qu'il doit y avoir autant de membres dans le comité des finances, du commerce et des questions économiques que dans le comité des pipe-lines du Nord. Cela ne tient évidemment pas debout.

M. Smith: Monsieur le Président, le député n'a pas expliqué pourquoi ils ont voté unanimement une disposition qui prévoit des comités de dix membres. De toute façon, je voudrais lui demander s'il estime souhaitable que le président d'un comité soit neutre et s'il est d'avis qu'il peut réellement le demeurer lorsque les deux parties ont le même nombre de membres et qu'il doit continuellement briser l'égalité en faveur du gouvernement. Qu'en pense-t-il? Croit-il qu'un président peut rester impartial s'il est constamment dans cette situation?

M. Crosby: L'idée d'avoir une personne neutre comme président de comité est extrêmement intéressante, monsieur le Président. Je sais que Votre Honneur se montre impartial lorsqu'il préside les travaux de la Chambre, mais je parie qu'aucun député ici présent ne peut affirmer qu'il a observé la même attitude chez les présidents de comité permanent qui représentent le gouvernement. Il y a des moyens de garantir la neutralité de la présidence d'un comité, même d'un comité permanent, mais aucune disposition n'a été ajoutée au Règlement par le comité sur la réforme parlementaire pour garantir cette impartialité à l'égard des députés qui participent aux activités des comités permanents. Par conséquent, il est ridicule de prétendre: «Nous voulons que, dans le cadre de la nouvelle réforme, les présidents de comité soient justes et neutres». Cela ne repose sur rien du tout. On aurait pu prendre toute une série de mesures pour garantir la neutralité des présidents de comité, mais pas une seule disposition n'a été ajoutée. Je déclare donc au député: dites-moi où, dans le Règlement, on demande qu'un président de comité permanent fasse preuve d'impartialité et je serai d'accord avec vous.

M. Collenette: Monsieur le Président, je voudrais revenir sur les commentaires de mon collègue, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith), car le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) se contredit. Il y a un moment, il disait que l'intention du comité spécial sur la réforme parlementaire était peut-être de réclamer une plus grande indépendance pour les comités et, à bien y penser, je pense que nous y sommes parvenus. Pourtant, il propose maintenant un amendement qui serait contraire à cette tendance générale vers une impartialité et une indépendance plus grande dans les travaux des comités. Soyons francs, monsieur le Président, les présidents de comité permanent sont des ministériels...